Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260320-2026_03_20_D30-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026 Convocation affichée le : 16 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, J.L. LANDREIN, V. CARO CHERRE, A. BRENAUT, A. RIOU, A. LAMANDA, J. BOULC'H, D. MENUGE, A-M. BRETEL, D. SALAÜN, L. LE GUILLOU. M. QUERE, D. MORVAN, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, G. BERNARD, M. CAENES-BARDON, E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Denis SALAÜN.

Objet de la Délibération
Fixation du nombre des adjoints.

Le nouveau Maire fait connaître à l'Assemblée, qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il y aurait lieu d'en fixer le nombre à élire.

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles dispositions, et plus particulièrement de l'article L. 2122-2 du CGCT fixant le nombre des adjoints à 30 pour 100, maximum de l'effectif légal du conseil municipal, celui-ci, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer au nombre de cinq les adjoints à élire.
- De procéder à l'élection de ces cinq adjoints, après un délai de 5 minutes pour permettre le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.